



Appel et aménagement de peine

Par **poline37**, le **29/06/2009** à **11:45**

Bonjour,
Mon conjoint a été incarcéré le 21 mai 2009. Il y a eu un jugement en février 2008 mais n'a pu s'y rendre car il n'a pas reçu de convocation. Il a donc été jugé à défaut à une peine de 2 ans ferme. Il a fait appel le 25 mai 2009 mais nous n'avons toujours pas eu de réponses de dates!! Je voudrais savoir si là, il peut faire une demande d'aménagement de peine, en sachant qu'il a déjà fait 4 mois en mandat de dépôt en 2006. Nous avons 2 enfants en bas âges (2 ans et 3 mois), nous devons nous marier le 27 juin 2009, et il est salarié en CDI depuis le 1er octobre 2007. Je voudrais savoir aussi si son employeur a le droit de le licencier et si mon conjoint peut faire une demande de congés sans solde pour éviter le licenciement?
Je suis seule avec nos 2 enfants sans activité professionnelle.
Merci de bien vouloir me conseiller si vous pouvez.
Merci d'avance.
Cordialement